

CONTRAT DES NOUVEAUX ÉQUILIBRES DE COOPÉRATION TERRITORIALE

PROGRAMME DE TRAVAIL

Communauté d'agglomération
du Bassin d'Arcachon Nord
Bordeaux Métropole



PROJET

COOPERATION TERRITORIALE

UN PROGRAMME DE TRAVAIL CO-CONSTRUIT POUR REpondre A UNE TRAJECTOIRE POLITIQUE PARTAGEE

Organisée autour d'un programme de travail pluriannuel, une nouvelle page **des dynamiques des coopérations territoriales** s'ouvre pour la période 2022 / 2026, avec pour objectif de répondre aux enjeux multiples auxquels nos territoires doivent faire face ces prochains mois et prochaines années

Ce **programme de travail co-construit** avec les services de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN) et de Bordeaux Métropole reprend autour des nouvelles ambitions partagées, l'ensemble des actions qu'elle engagera

ou continuera pour l'année 2022 au service des territoires.

Il est décliné en fiche projet précisant le contexte et le contenu actant les engagements.

La **Direction de Bordeaux Métropole** favorise la coordination des initiatives et la recherche de solutions partagées. Elle ne se substitue pas à l'intervention des services des deux collectivités et des partenaires mais vient en appui, en veillant à mobiliser toutes les compétences dont elle dispose, dans un esprit partenarial avec les acteurs concernés.

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'ARCACHON NORD (COBAN) ET BORDEAUX METROPOLE S'ENGAGENT A COLLABORER SUR TROIS AXES ET PISTES OPERATIONNELLES STRUCTURANTS

1

Mobilités et accessibilité des populations

- 1.1 Développer et interconnecter les offres de transport
Page 5
- 1.2 Renforcer le dialogue et la coordination entre les deux territoires AOM
Page 8

2

Développement économique, touristique, durable et solidaire

- 2.1 Développer un pôle bois et matériaux biosourcés intégré à l'écosystème métropolitain
Page 10
- 2.2 Approche collaborative pour la création de tiers-lieux
Page 12
- 2.3 Développer un tourisme durable et itinérant
Page 14
- 2.4 Allier la COBAN à la mise en œuvre de la politique alimentaire de Bordeaux Métropole
Page 16

- **2.5 Projet Habitat : le logement léger ponctuel**
Page 17

Transition écologique et énergétique

- **3.1 Associer la COBAN aux mesures de mise en place de la Zone de Faibles Emissions Mobilité - ZFE - m**
Page 19
- **3.2 Stratégie déchets 2027**
Page 20
- **3.3 Objectif neutralité carbone 2050**
Page 22
- **3.4 Mieux informer les usagers sur la fréquentation du littoral et les risques liés**
Page 24

PROJET

1.1 / Développer et interconnecter les offres de transport

La question des mobilités entre les territoires de Bordeaux Métropole et de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord constitue un enjeu majeur pour les usagers. L'objectif de la coopération territoriale engagée est de faciliter le quotidien des navetteurs qui circulent entre les 2 territoires (**plus de 8400 personnes du Nord Bassin rejoignent la Métropole quotidiennement** alors que 2 000 font le trajet inverse - source Insee 2019), mais aussi améliorer la qualité de l'air et l'empreinte carbone par l'usage renforcé de transports en commun pertinents et efficaces.



L'amélioration de l'accessibilité de la Métropole via le développement de solutions de mobilité à l'échelle du bassin de vie est l'un des objectifs majeurs du **Schéma des mobilités** de Bordeaux Métropole afin d'améliorer les conditions de déplacements, en limitant la congestion et la pollution.

Le **projet de Plan de Mobilité Simplifié (PdMS)** de la COBAN a pour objectif d'élaborer une stratégie globale des mobilités à court, moyen et long terme, en tenant compte de ses propres spécificités territoriales, des besoins réels des usagers et des flux vers et depuis les territoires voisins (Métropole, COBAS, Val de l'Eyre et Nord Landes). Instrument de planification allégé, le PdMS favorise la concertation autant qu'il encourage à développer des synergies avec les autres politiques publiques locales (urbanisme, développement économique, habitat, santé, environnement...). **Quatre grands leviers sont exploités** : le développement d'un réseau de transports collectifs (desserte de proximité avec des navettes régulières au départ notamment d'une part des 2 gares desservies par le RER métropolitain, d'autre part du futur car express), le développement des modes actifs en favorisant la pratique du vélo (infrastructures, offres de service...), l'amélioration du maillage routier local et la multiplication de pôles d'échanges intermodaux, véritables points de repère et solutions de mobilité.

Le projet de **réseau express régional (RER) métropolitain**, déployé par la Métropole et la Région depuis 2018 en lien avec les partenaires (Etat, Région, Département, SNCF, Nouvelle-Aquitaine Mobilités, territoires), vise à améliorer les conditions de déplacement sur l'aire métropolitaine en offrant des transports en commun performants, à lutter contre la congestion routière et diminuer la pollution et l'émission de gaz à effet de serre, en déployant un plan d'actions par étapes d'ici à 2028.

Le **volet ferroviaire du RER** vise à développer la desserte TER : amélioration des fréquences (systématisation d'une desserte à la demi-heure), diamétralisation des lignes Arcachon-Libourne (desservant la COBAN) et Langon-Saint Mariens, et création de 2 nouvelles haltes (au Bouscat et à Talence).

Le projet de RER a ainsi déjà permis d'étoffer la desserte de la ligne TER Bordeaux-Arcachon, desservant la COBAN, qui a bénéficié de 3 trains supplémentaires par jour à partir de décembre 2020, puis de 2 trains supplémentaires par jour en décembre 2021, soit 55 trains / jour au total en semaine. (A noter que hors RER, Biganos est aussi desservie par les TER des lignes régionales reliant le Sud aquitain, Pessac et Bordeaux, ainsi que par les TGV Paris). En outre, depuis décembre 2021, une fois par heure et par sens, la liaison Arcachon-Bordeaux-Libourne est diamétralisée, c'est-à-dire sans changement à Bordeaux. Ainsi, il est possible, depuis la COBAN, de rejoindre la rive droite de l'agglomération sans correspondance en gare de Bordeaux.

Au total, ce sont **96 trains quotidiens** qui ont été ajoutés sur l'ensemble du réseau RER depuis 2020, pour un coût annuel global de 3,72M€, financé à 50/50 par la Métropole et la Région. La faisabilité de nouveaux renforts à partir de décembre 2022 est en cours d'étude, l'objectif étant de renforcer la desserte par étape chaque année.

Afin de pouvoir continuer à développer l'offre TER de la ligne Arcachon-Libourne, pour permettre la mise en place de l'offre RER ambitionnée (cadencée à la demi-heure toute la journée, omnibus et diamétralisée), la Métropole copilote et cofinance, aux côtés des partenaires du RER, des études d'infrastructure, dont les études avant-projet et de projet pour aménager la gare d'Arcachon en origine-terminus et y installer un nouveau poste de signalisation (coût d'études de 3,6M€, financé par la Métropole à 33%).

Au total, la Métropole prévoit d'apporter plus de 175M€ d'investissements sur le projet de RER à l'horizon 2028.

Concernant les gares du RER, une **étude d'opportunité** a été menée en 2021 par la SNCF, sous la coordination de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, avec la Métropole, la Région et l'Etat, cofinanceurs. Elle a permis de dresser un diagnostic et des propositions pour l'aménagement des gares, sur les périmètres ferroviaire et abords (intermodalité). La COBAN a participé à cette étude, au titre notamment de son rôle pour favoriser le rabattement vers les gares de Biganos et Marcheprime en transports en commun et itinéraires cyclables notamment. La Métropole porte quant à elle les projets de pôles d'échanges sur son territoire, avec les partenaires.

Ainsi, la Métropole porte le projet de réouverture de la halte ferroviaire de Talence La Médoquine, en lien avec l'Etat, la Région, la Ville et la SNCF. La halte sera desservie par les lignes TER/RER Libourne-Arcachon et Bordeaux-Médoc, et connectée au futur bus express Pellegrin-Talence Thouars-Gradignan Malartic, qui desservira notamment le Campus. La Médoquine et le RER métropolitain permettront ainsi d'améliorer les liaisons entre la COBAN et la Métropole, notamment les deux pôles majeurs que sont le CHU et le Campus. Il est prévu de livrer le pôle d'échanges de La Médoquine en 2025.

De plus, afin de **faciliter l'usage du TER et l'intermodalité TER-TBM**, la Métropole et la Région, en lien avec Nouvelle-Aquitaine Mobilités et la SNCF, portent une étude tarifaire à l'échelle de la Métropole et du RER métropolitain.

Le projet de RER métropolitain comporte aussi un volet routier visant à déployer un réseau de cars express sur la Gironde. La première ligne Créon-Bordeaux est en service depuis 2019, et des études sont en cours sur d'autres lignes, pilotées par NAM en lien avec la Métropole, la Région et les territoires. Il est prévu de mener l'étude concernant le **corridor COBAN-Bordeaux Métropole** courant 2023.

En complément, la Métropole et la COBAN souhaitent développer et organiser le covoiturage, pour compléter l'offre d'alternatives à la voiture individuelle, au travers d'actions de communication auprès du grand public et des entreprises de leur territoire. La COBAN souhaite également renforcer les aires de covoiturage sur son territoire, dans le cadre notamment de l'aménagement de pôles d'échanges intermodaux favorisant la multimodalité.

Engagements de Bordeaux Métropole

- Continuer à porter le projet de RER métropolitain, en lien avec les partenaires, ainsi que les projets de pôles d'échanges autour des gares sur son territoire
- Contribuer à la création d'une nouvelle ligne de car express entre la COBAN et la métropole, en partenariat avec la Région et les territoires, et sous la coordination de Nouvelle-Aquitaine Mobilités.
- Promouvoir le covoiturage et l'offre de mobilités alternatives à l'autosolisme au travers d'actions d'animation et de communication auprès des habitants et des employeurs de son territoire.
- Partages d'expériences avec la COBAN (sur les modes actifs, offres de services liées à la mobilité,

Engagements de la COBAN

- Développer les pôles d'échanges intermodaux autour des gares de Biganos et de Marcheprime et améliorer leur desserte multimodale, pour renforcer l'attractivité du RER
- Contribuer à la création et d'une nouvelle ligne de car express entre la COBAN et la métropole, en partenariat avec la Région et la Métropole, et sous la coordination de Nouvelle-Aquitaine Mobilités.
- Développer des pôles d'échanges intermodaux (PEI) pour la desserte notamment de la future ligne de car-express
- Etudier la création de lignes de rabattement et d'itinéraires cyclables vers les pôles d'échanges multimodaux (gares de Biganos et Marcheprime et futurs PEI dont ligne de car express)
- Promouvoir le covoiturage et l'offre de mobilités alternatives à l'autosolisme, au travers d'actions d'animation et de communication auprès des habitants et des employeurs de son territoire, et renforcer les aires de covoiturage, en lien avec le Département de la Gironde et dans le cadre des futurs PEI
- Promouvoir le RER métropolitain ainsi que le réseau TBM (ses P+R, ses diverses offres de services, ses offres tarifaires...) et ses différents outils auprès des habitants et entreprises de la COBAN.

Partenaires

Etat, Région, Département, Nouvelle-Aquitaine Mobilités, SNCF, Communes de la COBAN : Andernos-les-Bains, Arès, Audenge, Biganos, Lanton, Lège-Cap Ferret, Marcheprime, Mios

Référents opérationnels

Bordeaux Métropole - Direction Générale des Mobilités
COBAN : Isabelle Gourgues – Direction générale développement et cadre de vie

Prochaines échéances

- Décembre 2022 : mise en place du service annuel RER 2023
- Courant 2023 : rendu de l'étude de car express entre la COBAN et la métropole
- Courant 2023 : études réseau urbain de la COBAN et offres de mobilité (dont mobilités actives)
- 1^{er} septembre 2024 : mise en service du réseau urbain de la COBAN en articulation avec l'offre de RER métropolitain (fer et car-express)

PROJET

Mobilités et accessibilité des populations

1.2/ Coordonner les réflexions sur les mobilités (renforcer le dialogue et la coordination entre les deux territoires, contribuer aux réflexions sur une gouvernance partagée)

Dans le cadre de la Loi LOM incitant à la coordination des AOM, Bordeaux Métropole et la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN) s'engagent à **renforcer le dialogue et la coordination entre elles en matière de mobilités**, afin d'améliorer les liaisons entre leurs territoires, et travaillent en ce sens en lien avec les partenaires.



Ainsi, une démarche conjointe est déjà engagée dans le cadre de Nouvelle-Aquitaine Mobilités (NAM), au titre de ses missions concernant la coordination des services de transport, la mise en place d'un système d'information multimodale, et le déploiement d'une tarification et d'une billettique coordonnée.

De plus, la Métropole et la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord participent à l'élaboration du **Schéma multimodal** réalisé par Nouvelle-Aquitaine Mobilités (NAM) à l'échelle du bassin Gironde Garonne, visant à mieux articuler les lignes de transports des différents réseaux.

En outre, la COBAN et la Métropole sont, chacune, sollicitées par des communes hors de leur territoire souhaitant être desservies par leur réseau de transports urbains. Elles pourront partager leurs réflexions à ce sujet (aspects réglementaires, organisationnels...) : échanges d'analyses, retours d'expériences.

Enfin, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN) associe la Métropole à l'élaboration de son **Plan de Mobilité Simplifié (PdMS)**. En effet, l'organisation des mobilités sur le territoire du Bassin Nord comme entre le Bassin Nord et Bordeaux Métropole est un enjeu pour répondre aux défis sociaux et environnementaux, notamment en offrant des alternatives à l'usage individuel de la voiture.

Le Plan de Mobilité Simplifié est un outil souple que la COBAN souhaite utiliser pour **innover, fédérer, concerter et créer des synergies** entre la politique de mobilité et les autres politiques publiques (urbanisme, environnement, santé ou politique sociale...), mais aussi pour coordonner ces actions avec le territoire métropolitain.

Il a pour objectif de **privilégier la concertation** avec l'ensemble des acteurs concernés au niveau du territoire et à développer un écosystème de la mobilité. Il permet de cibler, dans la concertation, certaines priorités, et d'apporter une cohérence d'ensemble entre les projets de mobilité, tant au sein du territoire du Bassin Nord qu'en lien avec les partenaires extérieurs.

Quatre leviers sont exploités : le développement d'un réseau de transports collectifs, le développement des modes actifs en favorisant la pratique du vélo, l'amélioration du maillage routier local et la multiplication de pôles d'échanges intermodaux.

Engagements de Bordeaux Métropole

- Partage d'expérience pour l'élaboration et la mise en œuvre du Plan de Mobilité Simplifié à l'échelle du territoire de la COBAN
- La Métropole porte une réflexion sur la gouvernance des mobilités : un groupe de travail se mettra en place sur ce sujet, comme prévu dans le cadre du Schéma des mobilités adopté par la Métropole en septembre 2021. La Métropole associera la COBAN à ces réflexions.

Engagements de la COBAN

- Associer la Métropole à l'élaboration et à la mise en œuvre de son Plan de Mobilité Simplifié (PdMS) et aux réflexions sur la gouvernance des mobilités
- Etudier dans le cadre de l'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié les leviers pour limiter le recours à l'usage individuel de la voiture pour les trajets vers la Métropole.

- Etudier la faisabilité d'offres préférentielles territoriales, en lien avec NAM, pour les habitants des deux territoires (exemple : tarifs spéciaux sur des weekends hors saisons, tarifs incitatifs pour prendre son vélo dans le train, tarifs entreprises, etc.)

Partenaires

NAM - Région – Département – Territoires de Gironde
Conseils de développement

Référents opérationnels

Bordeaux Métropole - Direction générale des Mobilités
COBAN : Isabelle Gourgues–Direction générale développement et cadre de vie

Prochaines échéances

Poursuite des échanges entre les 2 EPCI
Réflexions à poursuivre en lien avec les partenaires

PROJET

2.1/ Développer un pôle bois et matériaux biosourcés intégré à l'écosystème métropolitain

Première région en superficie forestière (34 % de la surface), la Nouvelle-Aquitaine est aussi une place économique importante de la filière bois-papier. Avec un chiffre d'affaires de près de 10 milliards d'euros, 28 000 entreprises et près de 60 000 salariés, la filière bois-papier est structurante pour l'économie régionale et remplit par son implantation plutôt rurale un rôle en matière d'aménagement économique du territoire régional.



Le Nord Bassin se situe au cœur de ce grand massif forestier. Dans un environnement majoritairement constitué de pins, la filière Bois-Forêt est un acteur incontournable du développement économique du territoire. Outre la proximité immédiate avec la matière première que représente le pin maritime, la Communauté d'agglomération du bassin d'Arcachon Nord (COBAN) est également un lieu de consommation de la construction bois et un lieu propice au développement de la formation professionnelle, en raison d'un vivier important d'artisans. Plus de 110 entreprises et 1500 emplois évoluent directement dans cette filière.

Pour toutes ces raisons, la COBAN, en partenariat avec l'agence **BA2E** (Agence de Développement Economique Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre), mène un **travail de structuration de la filière qui combine des actions d'animation de l'écosystème économique** ; d'accompagnement des entreprises locales ; de prospection pour compléter la chaîne de valeur ; d'expertise technique auprès des maîtres d'ouvrages et des professionnels ; de formation notamment digitale et enfin de développement d'une offre foncière et immobilière comme totems d'incarnation de la filière. Les trois intercommunalités mobilisent notamment leur **agence de développement économique BA2E** au profit de ces actions avec pour objectifs **d'accroître la valeur ajoutée issue de la matière première tout en respectant l'environnement** ; d'encourager la création d'unités de seconde transformation du bois ; stimuler les investissements nécessaires pour renforcer les segments bois-construction et bois aménagement ; relayer la stratégie régionale de structuration de la filière pour permettre aux acteurs de partager une vision et une stratégie commune. **Suite aux incendies de l'été 2022 et dans le cadre de la réflexion sur la sécurité, la protection de la forêt et des biens, la lutte contre les incendies et la protection de la biodiversité via une gestion maîtrisée et réfléchie de la forêt, un travail de réflexion sur les nouveaux modèles économiques pourra être mené.**

Bordeaux Métropole de son côté soutient les acteurs de l'innovation dans la filière bois et notamment le pôle de compétitivité **Xylofutur**, le cluster **ODEYS** ou encore la **FIBOIS Nouvelle Aquitaine** avec comme objectif la transition écologique de l'industrie de la construction. Bordeaux Métropole est, en effet, à travers ses grands projets et l'émergence de nouveaux quartiers un débouché important pour la construction et le BTP et à ce titre un terrain d'expérimentation pour de nouvelles manières de construire. Le bois d'œuvre dans la construction présente une empreinte carbone moindre par rapport au béton ou à l'acier. Il est reconnu pour sa qualité d'isolation thermique et permet de surcroît de stocker du carbone. Dans un département et une région durablement attractifs, la construction est donc un débouché local qui présente une véritable opportunité pour la filière bois locale. Bordeaux Métropole accompagne en outre le projet **'Woodrise Vallée'** véritable **cité de la construction durable** qui vise à réunir sur un site vitrine l'écosystème complet de la filière en rassemblant un bâtiment signal, des acteurs industriels, des acteurs du réemploi, des organismes de formation, un village des artisans. Ce projet est l'opportunité de créer une dynamique régionale associant notamment la COBAN et ses acteurs économiques.

Engagements de Bordeaux Métropole

- Intégrer les équipes de la COBAN (et de BA2E) aux réunions techniques que mène Bordeaux Métropole avec les acteurs de la filière bois.
- Valoriser et accompagner par du partage d'expérience les actions menées par la COBAN (animation territoriale, offre économique, foncière, immobilière, etc.) en partenariat avec BA2E notamment.
- Intégrer la COBAN aux démarches de prospections et aux actions collectives menées pour valoriser la filière locale.

- Faciliter l'intégration de la construction bois dans les opérations d'aménagements en cours de développement.
- Inscrire le « Pôle Bois et matériaux biosourcés » de la COBAN dans la dynamique du projet Woodrise (et notamment dans le cadre du prochain Salon qui se tiendra en octobre 2023 à Bordeaux).

Engagements de la COBAN

- Structurer l'écosystème local et l'intégrer aux dynamiques collectives portées notamment par Xylofutur et le cluster Odeys.
- Formaliser un projet d'offre d'accompagnement des entreprises (animation territoriale, offre immobilière, etc.)

Partenaires

BA2E
 Pôle de compétitivité Xylofutur
 Cluster Odeys
 FIBOIS
 ADI Nouvelle-Aquitaine
 Propriétaires forestiers ou leurs représentants

Référents opérationnels

Bordeaux Métropole : Michel Grange
 COBAN : Isabelle Gourgues - Direction générale développement et cadre de vie

Prochaines échéances

2023

- Echanges techniques - travail de partenariat entre la Métropole et la COBAN et leurs écosystèmes respectifs.
- Participation commune et collaboration à des événements spécifiques
- Réflexion pour la création d'un pôle bois sur la COBAN (travail partenarial, étude programmatique etc.) et d'actions sur la filière dans le cadre des travaux animés par BA2E d'une part, la Métropole d'autre part

2.2/ Approche collaborative pour la création de tiers-lieux

La COVID modifie les codes traditionnels de l'organisation du travail et fait émerger des modalités de travail nouvelles, moins postées alliant souplesse à de meilleures conditions de vie notamment quand les temps de déplacements domicile-travail sont importants. La digitalisation des métiers rend ces évolutions possibles en même temps qu'elle offre aux territoires girondins connectés des opportunités d'accueil d'entreprises mais aussi de travailleurs.



Le **télétravail** est une tendance de fond qui s'institutionnalise autant dans les entreprises que dans les administrations et qui interroge les politiques publiques notamment de développement économique avec une nouvelle donnée à travailler : comment offrir des lieux ressources à des travailleurs isolés, de plus en plus nombreux sur le territoire ?

Territoire à la qualité de vie indéniable, la COBAN n'échappe pas à ce phénomène. Elle voit par exemple poindre une tendance à la résidentialisation de publics autrefois vacanciers et qui s'implantent définitivement dans leurs résidences secondaires. Avec l'essor du travail à distance, elle voit également des citadins, à recherche d'un nouveau mode de vie, s'implanter sur son territoire. Le Nord Bassin se caractérise certes par l'arrivée de populations urbaines en quête d'une qualité de vie combinée à des espaces permettant une activité économique mais également par un tissu économique à dominante artisanale et composée d'une large majorité d'autoentrepreneurs (75%), de travailleurs indépendants, de cadres aspirant à des modes d'organisation du travail plus souples. En outre, la COBAN dispose d'une **offre d'hébergement** ne couvrant pas l'ensemble des besoins (notamment manque d'espaces de type tiers-lieux, manque d'une offre foncière et immobilière facilitant la sortie de domicile pour des artisans exerçant chez eux).

C'est dans ce contexte que la COBAN a lancé une réflexion sur la création de tiers-lieux, **l'un à Arès et l'autre à Audenge** avec la volonté de **thématiser ces lieux hybrides**. Le premier pourrait être dédié aux activités culturelles et créatives (intégrant des espaces d'expositions éphémères) et le second pourrait être positionné sur la **Foodtech** intégrant notamment une cuisine partagée (ou laboratoire culinaire – à affiner), des ateliers de production et atelier mutualisé, une recyclerie. **L'innovation serait le fil conducteur** de ces deux espaces qui ont vocation à devenir des lieux qui aimantent l'entrepreneuriat dans les deux domaines ciblés.

A noter également, l'investissement de la COBAN dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire (lancement d'une étude fin 2022 pour la réalisation d'un diagnostic et définition d'un plan d'actions).

La coopération COBAN/Bordeaux Métropole est l'occasion de réfléchir à la pertinence du positionnement thématique de ces projets en lien notamment avec **Bordeaux Technowest** qui développe déjà un positionnement Foodtech. C'est aussi l'occasion de travailler à une cohérence avec la stratégie métropolitaine et avec le maillage des offres immobilières de ce type qui sont nombreuses sur l'ensemble de la Métropole.

C'est enfin l'occasion de travailler à une valorisation de ces offres auprès du tissu d'entreprises de la Métropole, singulièrement celles situées à l'ouest de la Métropole et notamment dans l'OIM Bordeaux Aéroport et des réseaux spécifiques (en lien la Coopérative des Tiers Lieux de Nouvelle-Aquitaine). Des initiatives innovantes de type sponsoring (en contrepartie de réservation de places) pourraient ainsi être imaginées.

Engagements de Bordeaux Métropole

- Accompagner et soutenir la COBAN dans sa stratégie tiers-lieux et dans les projets qu'elle souhaite développer en la matière et plus globalement de parcours des entreprises, immobilier d'entreprises, d'animation de réseaux.
- Mobiliser les acteurs de l'innovation métropolitaine et notamment Bordeaux Technowest pour **affiner les positionnements** économiques et thématiques de ces futurs lieux.

Engagements de la COBAN

Formaliser les **deux projets de tiers-lieux** (positionnement, programme, portage, modèle économique, marketing et communication) et ce en partenariat avec la Métropole et ses partenaires économiques et territoriaux

Partenaires

La Coopérative des tiers-lieux de Nouvelle-Aquitaine
Bordeaux Aquitaine Aéronautique et Spatial
Bordeaux Technowest

Référents opérationnels

Bordeaux Métropole : Cécile Couraudon - Fabienne Oré-Courrègelongue
COBAN : Isabelle Gourgues–Direction générale développement et cadre de vie

Prochaines échéances

2023 : échanges techniques, travail de partenariat entre la Métropole et la COBAN et leurs acteurs – partenaires respectifs (notamment BTW et la Coopérative des Tiers-Lieux de Nouvelle-Aquitaine) pour formaliser les projets de la COBAN et collaborer

2024 - 2025 : lancement des tiers-lieux de la COBAN

PROJET

2.3/ Développer tourisme durable et itinérance

Le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Arcachon Nord (COBAN) s'organise autour de 4 offices de tourisme : Lège cap Ferret, Arès, Andernos en tant que station classée ont fait le choix d'exercer la compétence tourisme à l'échelle du périmètre de la commune, alors que les 5 autres communes de la COBAN (Lanton, Audenge, Biganos, Marcheprime et Mios), dans le cadre du transfert de compétence, ont saisi l'opportunité d'œuvrer ensemble pour un tourisme responsable au sein de l'EPIC communautaire Office de Tourisme Cœur du Bassin d'Arcachon.



Ce territoire, niché au nord du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, offre une diversité de paysages entre forêts, bassin et delta de Leyre qui se dévoilent aux plus curieux, à pied, à vélo, en canoë ...

La mise en tourisme de cette offre est organisée par l'OT Cœur du Bassin qui affiche depuis 2009 un positionnement autour des valeurs d'éco tourisme et garde le cap d'assurer un accueil de qualité pour tous au bénéfice des acteurs socioprofessionnels du territoire. A cette fin, l'OT Cœur du Bassin s'engage pour la prochaine mandature à adapter son offre et ses outils de communication selon la typologie de ses clientèles qu'elles soient locales ou touristiques.

De son côté, Bordeaux Métropole a adopté en mars 2022 sa nouvelle stratégie touristique avec pour **ADN un tourisme plus durable**, plus doux et qui fait la part belle au tourisme de proximité en révélant les trésors cachés métropolitains et girondins. La destination Cœur du Bassin d'Arcachon est une composante essentielle de l'offre bassin et plus largement girondine et doit pouvoir encore être confortée.

Dans cet esprit, Bordeaux Métropole et la Communauté d'Agglomération d'Arcachon Nord et son OT Cœur du Bassin, et conviennent de collaborer sur 3 enjeux :

- **l'itinérance douce pédestre et cyclable** : dans le cadre du schéma régional des véloroutes et voies vertes, une réflexion portée par la COBAN sera lancée pour relier le Bassin à la Métropole par l'axe Pessac- Marcheprime- Audenge et rejoindre ainsi un site départemental incontournable que représente le Domaine de Certes, tout en étudiant de possibles passerelles pour le public adapté (Bordeaux Métropole possède le label d'Etat Destination pour tous). Cette réflexion devra intégrer les services du département compétent en matière de mobilité. Les deux territoires possèdent le label territoire vélo.
- **l'éco-tourisme** : dans un objectif d'étalement de la saison touristique, l'OT Cœur du Bassin souhaite proposer une offre week-end / courts séjours toute l'année en jouant la carte de l'accessibilité par le train jusqu'à facture Biganos et inciter ainsi à l'inter modalité (train / vélo) **la Véلودyssée** reliant la gare aux communes de Nord Bassin. Également sur les vacances scolaires hors saison estivale, une communication devra être ciblée auprès des métropolitains sur l'offre de visites et découvertes du patrimoine naturel local.
- **le tourisme d'affaires** : la COBAN avec son OT envisage le déploiement d'une offre à destination de séminaire d'entreprises pour proposer aux entreprises de la métropole des salles de travail accessibles en train notamment sur la commune de Marcheprime qui souhaite ouvrir sa salle de spectacle à une offre séminaire à la journée. Par ailleurs, l'absence d'hébergement sur le périmètre COBAN qui soit adapté à cette clientèle ne permet pas le développement d'une offre sur plusieurs jours. Toutefois, un partenariat pourrait s'envisager pour proposer des activités de cohésion d'équipe sur le Cœur du Bassin compte tenu de l'existence d'opérateurs autour du team building.

Engagements de Bordeaux Métropole

Bordeaux Métropole s'engage à promouvoir la destination et à faciliter les mises en relations avec l'ensemble des opérateurs touristiques partenaires. Elle s'engage également à travers l'Office de tourisme métropolitain à

promouvoir et commercialiser les produits touristiques développés par l'Office de tourisme Cœur du Bassin et les acteurs touristiques de ce territoire :

- Bordeaux Tourisme et Congrès s'engage également à commercialiser ces produits dès que l'Office de tourisme Cœur du Bassin aura rejoint la place de marché départementale, plateforme de commercialisation des OT et prestataires touristiques girondins.
- Bordeaux Tourisme et Congrès s'engage à impliquer la COBAN dans la réflexion sur les enjeux de tourisme durable dans le cadre de la démarche Agora et en réciprocité à participer aux travaux de la COBAN sur les mêmes sujets.
- Création de contenus pour valoriser l'offre de la COBAN : sur la base d'une sélection de produits faite par la COBAN, Bordeaux Tourisme et Congrès s'engage à publier un article dédié sur son site local Un Air de Bordeaux (ex : 5 idées pour vos escapades Nature sur le Bassin) avec focus mobilité douce et rando. Relai via newsletter et réseaux sociaux. Possibilité d'un jeu-concours Instagram.

Engagements de la COBAN

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN) s'engage à structurer ses infrastructures pour conforter la destination « **Cœur du Bassin** » autour des piliers du Développement Durable. L'OT Cœur du Bassin s'engage à packager une offre de loisirs week-end et courts séjours en favorisant l'intermodalité ainsi qu'une offre séminaire en partenariat avec ses acteurs touristiques locaux.

Partenaires

Office de tourisme Cœur du Bassin
Office de tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole
Gironde Tourisme

Référents opérationnels

Bordeaux Métropole – Laurent Hodebar
COBAN : Isabelle Gourgues – Direction développement et cadre de vie
OT Cœur du Bassin : Emmanuelle Villar-Lavernhe, Directrice Cœur du Bassin d'Arcachon

Prochaines échéances

Été 2023

2.4/ Allier la COBAN à la mise en œuvre de la politique alimentaire de Bordeaux Métropole

Bordeaux Métropole porte de nombreuses actions sur les sujets agricoles et alimentaires. La métropole anime depuis 2017 le Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable et a adopté, en Conseil du 30 novembre 2018, une Politique agricole métropolitaine, alimentaire et durable. En 2020, Bordeaux Métropole a débuté un projet européen FOOD TRAILS pour développer le rôle des villes dans la mise en œuvre de politiques agricoles et alimentaires. Afin de mettre en cohérence les actions de Bordeaux Métropole en matière d'agriculture et d'alimentation, une **stratégie de résilience agricole et alimentaire (SRAA)**, qui se traduira en actions opérationnelles, est en cours de construction.



Un des enjeux de cette stratégie est la coopération territoriale avec les territoires voisins à celui de Bordeaux Métropole. BM souhaite donc inclure la COBAN dans les réflexions liées aux actions de cette SRAA, en particulier celles concernant l'approvisionnement de BM en denrées des territoires voisins, la création d'outils de transformation, la logistique alimentaire, etc. Une étude auprès des sites de restauration collective a prouvé qu'il y a une attente des collectivités de structurer la filière locale des produits de la mer afin de relocaliser les achats de cette famille de produits.

La COBAN, dans le cadre du Pays Bassin d'Arcachon, s'est engagée fin 2021 avec la COBAS (Communauté du Bassin d'Arcachon Sud) et la Communauté de communes du Val de l'Eyre dans l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT). L'objectif est de développer une agriculture résiliente et une alimentation saine, locale et de qualité pour les habitants du territoire.

L'année 2022 est consacrée à la **préfiguration de ce PAT** (élaboration d'un diagnostic de la situation agricole et alimentaire du territoire, identification des enjeux prioritaires et pistes d'actions), en vue de répondre à l'appel à candidature du Programme National pour l'Alimentation et d'obtenir la labellisation PAT.

A ce stade, les enjeux prioritaires définis sont :

- Enjeu 1 : renforcer l'offre alimentaire locale
- Enjeu 2 : garantir un accès à tous à une alimentation locale et de qualité
- Enjeu 3 : accompagner les changements de pratique de consommation
- Enjeu transversal : construire une gouvernance alimentaire territoriale partagée

Engagements de Bordeaux Métropole

La Métropole tiendra informée la COBAN de l'avancée de son travail sur la SRAA et n'hésitera pas à les solliciter lors de la concertation pour construire la stratégie ou sa mise en œuvre.

Engagements de la COBAN

Participer à la construction et la mise en œuvre de la SRAA et futur PAT de la Métropole. Dans le cadre du PAT initié à l'échelle du Pays Barval, trouver des **axes de complémentarité** avec le PAT de la Métropole et de partage de bonnes pratiques.

Partenaires

Acteurs du système agricole et alimentaire
Autres EPCI
Département de la Gironde
Région Nouvelle-Aquitaine
PQN-A (Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine)
RN PAT (réseau national des PAT)
InterPAT (réseau girondin des démarches alimentaires)
Pays Barval

Référents opérationnels

Bordeaux Métropole - Services de la Direction
Animation des Transitions et de la Direction de la
nature
COBAN : Emmanuelle Giraud-Héraud, DGS

Prochaines échéances

Vote de la SRAA et de son programme d'action prévu en novembre 2022
Validation du diagnostic, des enjeux et pistes d'actions du PAT en Conseil Communautaire de la COBAN en décembre 2022

2.5/ Projet Habitat : le logement léger ponctuel

Le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Arcachon Nord (COBAN) s'organise autour de **5 communes** dites « touristiques » que sont Lège Cap-Ferret, Arès, Andernos-les-Bains, Lanton et Audenge. Ces 5 communes rassemblent 41 267 habitants en 2017 (INSEE) pour une superficie totale de 380km².



A l'image de la situation globale sur le territoire de la COBAN, la structure de la population des 5 communes concernées présentent un vieillissement marqué de la population qui impacte la réserve potentielle d'actifs susceptibles d'occuper les emplois saisonniers.

En parallèle, les communes d'Audenge, Lège-Cap-Ferret, Arès, Lanton, et Andernos-les-Bains connaissent un afflux de population durant la saison estivale. De fait, les employeurs du territoire recrutent des saisonniers pour répondre à cette demande démultipliée. De mi-avril à fin octobre, on compte environ 1 900 saisonniers travaillant sur les communes étudiées.

Une partie de ces **emplois saisonniers** ne nécessite pas de qualifications particulières, c'est pourquoi les employeurs embauchent des jeunes du territoire à la recherche d'un emploi d'été. Ces jeunes ont généralement une solution de logement disponible sur le territoire via leur entourage.

Néanmoins, certains postes nécessitant des compétences particulières sont laissés vacants faute de candidats adaptés ou sont occupés par des saisonniers venant d'autres territoires et nécessitant une offre de logement accessible.

Le **logement est ainsi une préoccupation majeure** pour ces travailleurs : rare et cher en période d'afflux touristique, il pousse certains salariés à recourir à des solutions de logements peu satisfaisantes, voire à refuser des postes faute de logement disponible.

Les témoignages d'élus et de professionnels montrent également l'impact du logement sur la qualité du recrutement des saisonniers : difficultés de recrutements dans certains métiers notamment pour des postes qualifiés, problématiques de fidélisation de personnel compétent, voir entrave au développement économique pour certains.

Le logement des saisonniers est donc un enjeu à la fois pour :

- Les travailleurs saisonniers, qui ne savent pas à qui s'adresser pour trouver un logement durant la saison, et ne connaissent pas non plus les aides dont ils pourraient bénéficier
- Les employeurs qui sont souvent démunis pour proposer un accès à un logement en parallèle d'une offre d'emploi, et qui connaissent également mal les aides auxquelles ils pourraient prétendre pour sécuriser leurs engagements
- Les collectivités qui sont parfois démunies pour connaître en détail la situation sur leur territoire et pour mettre en œuvre des solutions adaptées à la situation locale et à leurs capacités financières.

On notera également que sur le territoire de la COBAN, le coût très élevé du foncier est une entrave au maintien d'une population active locale et jeune. Tout ceci révèle donc un fort enjeu, allant même au-delà du logement des saisonniers, à fixer les jeunes actifs du territoire via une offre de logement adaptée et accessible.

A l'aune de l'analyse menée dans le cadre de la réalisation des convention touristiques, il apparaît que la voiture soit indispensable pour les saisonniers s'ils ne trouvent pas de logement à proximité de leur lieu d'emploi. C'est d'ailleurs un élément issu des entretiens, avec par exemple le groupement d'employeurs des métiers de la mer qui n'embauche que des saisonniers véhiculés en considérant qu'il s'agit de la seule option pour être mobile sur le territoire. D'autant plus que certains saisonniers employés sont amenés à exercer sur tout le bassin (1 mois à Arcachon, puis 1 mois à Andernos-les-Bains par exemple). Si les saisonniers sont logés à relative proximité des employeurs, alors le vélo peut être une solution pérenne et attractive.

Face à ces enjeux, la COBAN, dans le cadre de sa politique habitat retranscrite au travers de son PLH étudie actuellement la possibilité de mettre en place un concept de logements éphémères qui prendraient place

uniquement sur la période estivale et seraient stockés sur une parcelle appartenant à l'EPCI en dehors de cette période.

De son côté, Bordeaux Métropole connaît depuis plusieurs années une crise du logement à destination des étudiants. Cette situation qui semble se pérenniser s'est illustré cette année par un nombre important de demande de logement auprès du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires puisque ce dernier a recensé 64 000 demandes de logement étudiant pour un parc de 8 000 logements.

La métropole bordelaise et la COBAN cherchent toutes les deux à remédier au manque de logement qui se caractérise par une temporalité complémentaire (saison estivale pour la COBAN et universitaire pour le territoire de Bordeaux Métropole). Pour ces raisons, il est opportun de travailler en commun sur l'acquisition ou la contractualisation avec un intervenant tiers pour permettre aux deux structures de se doter de moyens d'hébergement qui pourront être mutualisés et déplacés d'un territoire à l'autre en fonction des périodes de l'année.

Engagements de Bordeaux Métropole

Bordeaux Métropole s'engage à intégrer la COBAN dans ses réflexions portant sur l'acquisition de logements mobiles et à entretenir des échanges portant sur les solutions étudiées pour pallier le manque de logements à destination des étudiants afin de pouvoir effectuer un montage commun sur un projet de logements légers le cas échéant.

De même, Bordeaux Métropole s'engage à promouvoir les emplois saisonniers à pourvoir sur la COBAN ainsi que l'offre de transport et d'hébergement permettant aux habitants de son territoire à rallier les pôles d'emplois saisonniers sur la COBAN.

Engagements de la COBAN

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord s'engage à structurer ses infrastructures pour faciliter le transport de travailleurs saisonniers depuis et vers la métropole autour des transports en commun.

De plus, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord s'engage à intégrer la Bordeaux Métropole dans ses réflexions portant sur l'acquisition de logements mobiles et à entretenir des échanges portant sur les solutions étudiées pour pallier au manque de logements saisonniers afin de pouvoir effectuer un montage commun sur un projet de logements légers le cas échéant.

La COBAN veillera aussi à effectuer une communication réciproque afin promouvoir les moyens de transport et d'hébergement permettant aux habitants de la métropole de rallier les pôles d'emplois saisonniers sur la COBAN

Partenaires

Crous Bordeaux Aquitaine
Département de la Gironde
Action Logement

Référents opérationnels

Bordeaux Métropole – Direction Territoire d'Avenir,
Territoire en Coopération
COBAN - Luc THARAUD, Chargé de mission sur la
planification territoriale

Prochaines échéances

La présentation suivante des échéances n'est qu'une projection effectuée par les techniciens qui n'ont à ce stade pas fait l'objet d'une validation par les élus.

Pour la COBAN, au vu de l'urgence que représente la problématique du logement saisonnier, une **expérimentation est souhaitée dès l'été 2023**.

4^{ème} trimestre 2022 : échanges techniques

1^{er} trimestre 2023 : création des réseaux

2nd trimestre 2023 : mise en place du village saisonnier éphémère

4^{ème} trimestre 2023 : bilan de la première expérimentation

Transition écologique et énergétique

3.1 / Associer la COBAN aux mesures de mise en place de la zone de faibles émissions mobilité – ZFE-m

La loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, **rend obligatoire les ZFE-m pour toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants au plus tard le 31 décembre 2024**. Elle prévoit également le transfert des compétences et prérogatives en matière de création des ZFE-m au profit du Président de l'EPCI, afin de faciliter la mise en œuvre de la démarche à un échelon intercommunal.



Pour mettre en œuvre ce dispositif, Bordeaux Métropole a engagé des études préalables, qui permettront de :

- Préciser le périmètre géographique de mise en œuvre de la ZFE-m
- Définir les catégories de véhicules et les classes Crit'air ciblées par le dispositif
- Les effets attendus sur les mobilités, la qualité d'air, et les impacts socio-économiques
- Les modalités d'accompagnement des habitants et professionnels à mettre en œuvre

L'ensemble de ce travail sera mené en concertation avec les territoires, qu'il s'agisse des communes de la Métropole ou bien des EPCI voisins avec lesquels d'importants flux domicile-travail sont constatés.

Un dispositif de concertation des acteurs concernés par les enjeux de ZFE-m (acteurs de la mobilité, de la santé, de la logistique...) mais aussi du grand public sera construit. Il est à noter, qu'en parallèle et depuis 2021, l'Etat a engagé la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Bordeaux afin de mobiliser tous les acteurs institutionnels et professionnels autour de l'amélioration de la qualité de l'air du territoire. Le futur PPA portera sur un périmètre élargi et la prise en considération d'un nombre élargi de polluants.

La COBAN s'inscrira dans ce travail notamment en bonne articulation avec l'élaboration et la mise en œuvre de son Plan de Mobilité Simplifié PdMS dont les mesures et actions vise également à encourager une mobilité plus propre et se positionner comme un territoire à faibles émissions de gaz à effet de serre. La COBAN veillera également au travail de **concertation – communication** auprès de ses acteurs locaux et du grand public.

Engagements de Bordeaux Métropole

Associer la COBAN dans le cadre de la concertation générale (institutionnelle, grand public, acteurs locaux...), en lien avec la démarche globale de coopération territoriale engagée par BM (copil, GT thématique) et en articulation avec les autres politiques sectorielles de la Métropole notamment le schéma des mobilités adopté en septembre 2021.

Engagements de la COBAN

Travailler en collaboration avec Bordeaux Métropole et mutualiser les données et méthodes de travail pour mener à bien les études et les concertations relatives aux ZFE-m, notamment dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre du PdMS.

Partenaires

ATMO Nouvelle-Aquitaine
Sybarval
Codev

Référents opérationnels

Bordeaux Métropole : Sarah Grégory
COBAN : Isabelle Gourgues - Direction développement et cadre de vie

Prochaines échéances

2022 : Consultation des habitants, acteurs et usagers du territoire
Fin 2022 - Début 2023 : Bilan de la consultation, vote des modalités de déploiement et des mesures d'accompagnement
2023 – 2024 Mise en place progressive de la ZFE
1^{er} janvier 2025 : Date butoir légale de mise en place de la ZFE

L'enjeu de réduction de la production des déchets est un enjeu partagé au niveau national et, dans le cadre de la démarche de coopération engagée avec les territoires voisins de la Métropole, la prévention et la gestion des déchets ménagers est donc un des axes de travail commun.



Conformément aux orientations retenues collectivement lors de la réunion du 26 mars 2021 et rappelées dans le courrier du 30 mars 2021 adressé par le Président de Bordeaux Métropole à 12 collectivités : « **concernant les actions de prévention et de réduction des déchets, il est proposé que les territoires s'associent et coopèrent pour mener des actions conjointes**, avec le soutien souhaité de la Région. ».

Par ailleurs la question des choix et des équipements de traitement des déchets se pose à l'horizon 2028. Des études sont identifiées, dans une **volonté commune de s'associer pour réfléchir à un schéma à long terme sur le traitement des déchets**. Lors de la rencontre du 8 mars 2022, à l'invitation du Président de Bordeaux Métropole aux Présidents des EPCI girondins : « les EPCI / Syndicats girondins et Bordeaux Métropole s'engagent ensemble dans la prévention, l'harmonisation des tarifs et une gouvernance partagée du traitement des déchets ».

Engagements de Bordeaux Métropole

- Contribution financière à l'étude d'opportunité sur les modes de traitement à l'échelle du territoire girondin ; coordonnée par le SMICVAL dans le cadre d'un groupement de commande réunissant tous les territoires (sa réalisation a débuté en janvier 2022 et devrait remettre des conclusions en septembre 2022). Elle intègre parmi les scénarii étudiés le maintien ou la fermeture de l'UVE de Cenon, dont les conditions feront l'objet d'une étude approfondie par la Métropole ensuite ;
- Contribution financière et aide à la définition, mutualisation de moyens puis réalisation d'actions communes en faveur de la réduction des déchets ménagers et d'accompagnement aux changements de comportement des habitants de la Gironde ;
- Contribution à une étude de gouvernance d'un futur schéma de traitement des déchets ménagers à l'échelle du département selon les résultats de l'étude. Sur le sujet gouvernance, un diagnostic territorial est intégré à l'étude pilotée par le SMICVAL

Engagements de la COBAN

- Participation active et contribution financière de la COBAN aux études menées dans le cadre de la démarche de coopération engagée avec les territoires voisins de la Métropole sur la prévention et la gestion des déchets ménagers
- Participation de la COBAN au développement d'une unité de méthanisation, dont le rayon d'action dépasse le territoire communautaire et qui pourra offrir aux communes du sud de la Métropole une alternative dans la gestion des biodéchets des professionnels
- Partage d'expérience et d'expertise dans le domaine de l'exploitation technique des infrastructures de déchets (ouverture des centres de recyclages aux initiatives de don et de réemploi, sécurisation des sites, innovations, ...)
- Partage d'expériences et d'expertise dans le domaine de la revalorisation de sites dégradés (anciennes décharges) en centrales solaires.

Partenaires

Région Nouvelle-Aquitaine et ADEME

Référents opérationnels

Bordeaux Métropole : Hélène CURE

Autres syndicats de gestion des déchets et collectivités du territoire	COBAN : Stéphanie COYAULT
Prochaines échéances <ul style="list-style-type: none">○ Suite à la rencontre du 8 mars 2022, il est convenu « d'aboutir à un accord formalisé d'ici la fin de l'année 2022 pour une mise en œuvre au terme de la délégation de service public actuelle »○ Réunions techniques de mise en œuvre des orientations sur le mode de coopération 2° semestre 2022	

PROJET

Transition écologique et énergétique

3.3 / OBJECTIF NEUTRALITE CARBONE 2050

Bordeaux Métropole et la COBAN s'engagent pour renforcer et accélérer la transition écologique et énergétique. Bordeaux Métropole porte un projet très volontariste pour atteindre la neutralité carbone à échéance 2050. Cette ambition se décline en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, production d'énergies renouvelables, séquestration carbone. Ceci passera par des **orientations et actions en faveur de la réduction des consommations d'énergie et développement des énergies renouvelables**, actions pour concilier aménagement et préservation de la nature et renforcer ainsi notre capacité de séquestration et de compensation carbone tout en luttant contre le changement climatique.



Simultanément, pour atteindre cet objectif, **une dynamique territoriale et interterritoriale va être engagée auprès des différents acteurs et territoires girondins** (communes, acteurs publics et privés, associations, citoyens, milieu académique...).

La COBAN vise à devenir un territoire à énergie positive et circulaire. Cette ambition se décline sur les **5 grands axes de son projet de territoire à l'horizon 2030** et de multiples actions ont déjà été lancées, parmi elles certaines sont tout particulièrement à souligner.

L'ancienne décharge d'Audenge, dégradée par plusieurs tonnes de déchets enfouis sur 41 hectares est en passe de devenir un parc photovoltaïque, producteur local d'électricité renouvelable dès janvier 2023. Un autre projet de ce type sera également lancé sur l'ancienne décharge de Mios début 2023 et la COBAN souhaite aussi réhabiliter plusieurs des anciennes décharges sur son territoire, dès que la loi littorale le permettra.

Afin de valoriser localement la matière organique du territoire et de soutenir une agriculture locale et durable, les travaux de construction d'une unité de méthanisation seront lancés début 2023 à Mios visant ainsi à produire du biogaz et des fertilisants qui seront directement issus des fumiers équins des nombreux centres équestres autour du Bassin d'Arcachon, des biodéchets issus en partie de la restauration et des supermarchés ainsi que des sous-produits des entreprises agro-alimentaires et des agro-industriels du territoire.

Le **plan de mobilité simplifié (PdMS)** sur lequel travaille actuellement la COBAN a également pour objectif d'encourager une mobilité plus propre visant à contribuer activement à faire du Nord Bassin un territoire à faible émission de gaz à effet de serre.

Le siège de la COBAN situé à Andernos-les-Bains est actuellement en train d'être réhabilité et ses nouveaux locaux devraient être opérationnels au premier trimestre 2025. Selon l'étude énergétique menée, la rénovation du siège engendrera une réduction de la consommation énergétique du bâtiment de 76 %, permettant d'aller même au-delà des exigences du décret tertiaire et du Label Effinergie Rénovation.

Enfin dans le cadre de sa plateforme Eco'Ban, dédiée à la rénovation énergétique, la COBAN contribue à apporter gratuitement des conseils et formations aux particuliers et artisans du territoire.

Engagements de Bordeaux Métropole

Engager une collaboration active sur les sujets de la transition écologique et énergétique par des échanges d'expériences et d'outils, l'élaboration et la mise en œuvre de projets communs, la mobilisation commune des acteurs publics et privés en matière de production d'énergie, carbone etc.

Engagements de la COBAN

- Partage d'expertise sur le développement d'énergies renouvelables (EnR) sur sites dégradés
- Contribution au maillage territorial d'installations liées au développement des mobilités alternatives (électriques, mobilité GNV voire hydrogène)
- Enjeu commun de formation des artisans / entreprises à la rénovation énergétique (Plateformes Territoriales de la Rénovation Énergétique)

<p>Partenaires Bordeaux Métropole COBAN Communes, EPCI, SCoT et PCAET de Gironde Acteurs publics et privés des territoires Partenaires institutionnels : ADEME, Banque des territoires, Région, Département Sybarval Bordeaux Métropole Energies</p>	<p>Référents opérationnels Bordeaux Métropole : COBAN :Isabelle Gourgues - Direction développement et cadre de vie</p>
<p>Prochaines échéances</p>	

PROJET

Transition écologique et énergétique

3.4/ MIEUX INFORMER LES USAGERS SUR LA FRÉQUENTATION DU LITTORAL ET LES RISQUES LIES :

Le territoire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN) s'étend sur 605 km² entre Océan Atlantique et forêt des Landes de Gascogne disposant de nombreux sites naturels remarquables (Prés salés d'Arès-Lège, Domaine de Certes, Quinconces Coulin, delta et vallée de l'Eyre...) qui renforcent son attrait entre océan et forêts.

A noter que la préservation de l'écosystème fragile du Bassin d'Arcachon est un enjeu fort de la politique menée sur le territoire de la COBAN.

L'attractivité touristique du Bassin d'Arcachon engendre des pics de fréquentation lors des vacances scolaires ainsi que les weekends, pour beaucoup en lien avec les publics girondins issus notamment de la Métropole qui bénéficient ainsi de la possibilité de faire du tourisme à la journée comme des séjours plus longs.

Si cette hausse de la fréquentation est une aubaine en termes de développement économique et touristique elle est parfois beaucoup plus complexe à gérer en termes de préservation de l'écosystème local ou encore lors de prise en compte de la gestion des risques. L'été 2022, avec ses incendies ravageurs, a tragiquement révélé la fragilité de ces espaces naturels.

Diverses problématiques ont été identifiées mais plusieurs d'entre elles pourraient être améliorées en sensibilisant et en informant en amont les populations extérieures au Nord Bassin.

- Pics de circulation et problématique de l'accès aux plages océanes de Lège-Cap Ferret dès le retour des beaux jours
- Risque de noyades accentué avec la spécificité des baignes sur les plages océanes
- Risque incendie feux de forêt

Concernant les problématiques de circulation et l'accès aux plages océanes sur la commune de Lège – Cap Ferret un travail de concertation partagée a été mené entre la commune, le GIP Littoral et les communes de Lacanau et du Porge afin de tenir informés les usagers en temps réel, via un module web, du taux de remplissage des parkings des plages océanes permettant afin de pouvoir inciter les usagers à s'orienter sur d'autres lieux ou activités et éviter ainsi des engorgements de circulation.

Concernant le danger de noyade lié au phénomène des baignes, même s'il est encore nécessaire de rappeler aux habitants du Nord Bassin que ce danger existe, il s'avère que les personnes secourues sont pour majorité des habitants de Bordeaux Métropole venus profiter des plages océanes et n'étant pas au courant des risques et encore moins des comportements à adopter.

Concernant le risque incendie en forêt, s'il s'avère essentiel de mieux communiquer sur les bonnes pratiques à adopter pour éviter les départs de feu accidentels il est également indispensable de coordonner les différentes mesures et procédures à suivre : forêt interdite d'accès sur certaines tranches horaires, fermetures de pistes forestière et pistes cyclables, etc.

Sur ces trois sujets des partenariats pourraient se tisser autour d'actions venant renforcer les initiatives existantes telles que la promotion par les Offices de Tourisme du Nord Bassin (OTI Cœur du Bassin + OT Lège-Cap Ferret + OT Arès + OT Andernos-les-Bains) comme Métropolitains, l'affichage dans les bus et panneaux lumineux de la Métropole et le partage d'infos sur les réseaux sociaux de l'état de fréquentation des plages, des risques de baignes, l'appui à la promotion de sites report, etc. L'objectif étant de mieux informer les usagers métropolitains des risques induits et mieux anticiper également les problèmes de circulation engendrés par une sur fréquentation ponctuelle des voies de communication et parking



Engagements de Bordeaux Métropole

Relais de communication des messages transmis par la COBAN : via différents canaux de communication : site web, réseaux sociaux, affichage, etc.

Engagements de la COBAN

Centralisation des informations spécifiques transmises par les communes pour être le point d'entrée et de diffusion auprès de la Métropole

Travail en coordination avec la commune de Lège-Cap Ferret qui a déjà amorcé un travail approfondi sur les risques noyades et feux de forêt

Mise en place d'un plan intercommunal de sauvegarde à l'échelle du territoire

Partenaires

Bordeaux Métropole

COBAN

GIP Littoral

Ville de Lège Cap Ferret

OTI Cœur de Bassin

OT Lège-Cap Ferret

OT Arès

OT Andernos-les-Bains

Parc Naturel Marin

Département de la Gironde

Référents opérationnels

Bordeaux Métropole :

COBAN : Anne-Sophie MOULINIER – directrice communication

Prochaines échéances

- Avant la saison estivale 2023 mise en place d'une procédure relative aux relais de communication entre la COBAN et la Métropole
- Elaboration d'un plan de communication pour sensibiliser aux risques noyades et feux de forêt sur l'année 2023, **en lien avec le GIP Littoral**
- Mise en place d'un plan intercommunal de sauvegarde à l'échelle du territoire